



## TOURNOI AUXERRE minime

29 08 2020

### Règlement particulier

Autorisation :

1. Le tournoi se déroule selon la règle de la FFBaD,
2. Toute participation au tournoi implique l'acceptation de ce règlement,
3. Le tournoi a lieu **le 29 AOUT 2020 à AUXERRE**
4. La date limite d'inscription est le 26/08/2020, le tirage au sort se déroulant le 27/08/2020 prenant le classement en compte de cette date.
5. Le tournoi est ouvert aux séries, MINIME R6/D9 en simple et double dame et simple double homme.
6. Le Juge Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le présent règlement.
7. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, ne doit pas faire l'objet d'une suspension et doit être en possession de sa licence compétition et licencié le jour du tirage au sort et s'engage à respecter le code du joueur.
8. Le Juge Arbitre est désigné par le comité d'organisation. Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel.
9. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier les tableaux et l'ordre des matchs en cas de nécessité après accord du Juge Arbitre ; l'horaire affiché est donné à titre indicatif.
10. Tout joueur doit se faire pointer dès son arrivée, dans le gymnase auprès de la table de marque **muni de sa licence**.
11. Le tournoi se déroule dans une salle composée de 7 terrains. La table de marque sera dans la salle.
12. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi quelle qu'en soit la raison et/ou la durée devra obtenir l'accord du Juge Arbitre.
13. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "forfait" après la date du tirage au sort et/ou pendant la compétition (voir règlement des forfaits). Il devra transmettre sous 5 jours son justificatif à la LIGUE BOURGOGNE FRANCHE COMTE de Badminton ; A défaut il encourt une suspension de 2 mois.
14. Après la date du tirage au sort, **le montant de son engagement ne lui sera pas remboursé (sauf justificatif)**.
15. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des feuilles d'engagement non complétées selon les directives qui s'y trouvent mentionnées, sont supportées par les clubs en cause.
16. **Il est impératif de respecter les règles d'inscriptions**, pour que l'inscription soit étudiée et prise en compte.
17. Les matchs **sont disputés en poules** unique de niveau (type top)

18. Les matchs se déroulent en auto-arbitrage. Cependant, sur demande des joueurs au Juge Arbitre, un arbitre dans la mesure où un officiel est présent et disponible peut être désigné à tout moment du tournoi.
19. Le montant des dotations prévues sont calculées sur la base de 25 inscrits. Celles-ci pourront être revues à la baisse si le nombre d'inscrits était insuffisant pour les honorer.
20. A l'appel de son nom, le joueur a le droit à **3 minutes** pour se rendre sur le terrain, s'échauffer et tester les volants. Passé un délai de 5 minutes après le premier appel, le joueur non présent sur le court peut être disqualifié par le Juge Arbitre quel que soit le niveau de la compétition.
21. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quelle que soit la série. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé. Le Juge Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
22. L'accès aux terrains est exclusivement réservé aux participants appelés à y jouer, au Juge Arbitre, aux arbitres désignés par le Juge Arbitre et aux membres du Comité Organisateur. Les coachs, **assis à l'extrémité du terrain**, peuvent donner entre les échanges des conseils aux joueurs, c'est à dire seulement quand le volant n'est pas en jeu. Pendant les arrêts, les joueurs peuvent être rejoints sur le terrain par 2 personnes au maximum. Ces personnes rejoignent les joueurs une fois que les joueurs ont changé de demi-terrain.
23. La tenue sportive doit être conforme à la circulaire de la Fédération Française de Badminton et soumise à l'appréciation du Juge Arbitre. Les chaussures doivent être propres et réservées à la pratique du badminton.
24. Chaque joueur devra respecter le code du joueur rédigé par la Fédération Française de Badminton.
25. En cas de match auto-arbitré, les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer dans la salle où s'est déroulée leur rencontre.
26. Tous les joueurs jouent en volant plumes.
27. Les volants officiels plumes sont le SPIN SILVER vitesse 77 ou équivalent.
28. Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points en simple.
29. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match. Il doit donc se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match.
30. Tout volant touchant une infrastructure du gymnase est compté "let" deux fois au service et "faute" en cours de jeu.
31. Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales doit le signaler dès son arrivée au Juge Arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.
32. Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes, de vols, d'accidents ou d'incidents.
33. Il est strictement interdit de consommer de l'alcool à l'intérieur du Complexe Sportif qui seront exclus de la compétition et du complexe.
34. Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi de rentrée en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.
35. **Les règles COVID s'appliqueront de manière strictes selon : <http://www.ffbad.org/actus-24/2020/reprise-des-competitions-au-1er-aout-2020>**